

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Philippe Martinet et consorts pour un engagement cantonal**  
**en faveur des secteurs formation du LHC et du LS**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le lundi 2 décembre 2013 à la salle de conférences n°300 du DECS, Rue de la Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de MM. Daniel Trolliet, Pierre Grandjean (remplaçant Alexandre Berthoud), Mathieu Blanc (cosignataire de la motion), Jean-Michel Favez, Michel Renaud (remplaçant Alexandre Rydlo), Jean-Marc Sordet, Raphaël Mahaim (s'exprimant au nom du motionnaire), Axel Marion (cosignataire de la motion) et Jacques Perrin, confirmé dans sa fonction de président et de rapporteur.

M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du DECS, était accompagné de M. Nicolas Imhof, chef du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séances et nous l'en remercions.

**2. POSITION DU MOTIONNAIRE ET DES COSIGNATAIRES**

Réfléchir à un soutien ciblé de l'Etat pour le sport d'élite, pour le Lausanne Sport (LS) et le Lausanne Hockey Club (LHC) qui pour l'heure ne reçoivent qu'un soutien modeste de l'Etat. Alors que le Grand Conseil a récemment voté des modalités restrictives quant au financement des interventions de la police lors des matches, se pose la question de savoir s'il faut soutenir des clubs qui participent au rayonnement du canton, mais dont les budgets sont difficiles à boucler et n'ont rien de la démesure que l'on peut observer dans certains clubs. La situation prévalant en cette matière dans d'autres cantons nécessite aussi quelques éclaircissements. La volonté de cette proposition n'est pas de pratiquer une politique de l'arrosoir, mais de cibler l'aide sur les centres de formation, de donner un coup de pouce à ces deux clubs qui ont une politique de relève. Malgré que cette discussion a déjà eu lieu dans la commission chargée d'examiner la Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS), ce point mérite d'être rediscuté : il ne s'agit pas de soutenir directement ces deux clubs, la motion propose de soutenir les centres de formation, qui s'adressent également à des joueurs qui sont appelés à évoluer dans d'autres clubs. Les tâches des cantons et des communes sont enchevêtrées tant en termes de financement des infrastructures que de formation des sportifs d'élite

**3. DISCUSSION GENERALE**

La discussion générale provoque chez les commissaires les réactions et réflexions suivantes :

- cibler deux clubs du canton est le défaut majeur de ce texte, sans compter que l'appellation « sport spectacle » utilisée dans la motion est sujette à appréciation et évolution. Il faudrait élargir à d'autres clubs et à d'autres sports cette notion de soutien à la formation.
- la commission examinant le LEPS a choisi à l'unanimité d'utiliser le potestatif à l'article 7, alinéa 3 LEPS, et dès lors de ne pas créer un soutien obligatoire au sport d'élite.

- il existe d'autres sports où des athlètes ou des clubs vaudois brillent. Si une politique de soutien au sport d'élite est mise en place, elle doit concerner également les autres sports.

### **La situation vaudoise et suisse du soutien au sport d'élite**

En préambule, il est rappelé:

- Qu'il ne faut pas opposer *sport d'élite et sport populaire* : l'un et l'autre se nourrissent mutuellement, comme le met en évidence un Roger Federer pour le tennis, ou un sport comme le ski : les sports populaires sont le terreau des vedettes, lesquelles attirent de gens vers leur discipline sportive. Tout comme affirmer qu'un sport spécifique doit être soutenu par la collectivité publique relèverait d'une vision caricaturale du sport, alors que les sports peu connus se plaignent de l'absence de médiatisation et de la difficulté à trouver des fonds.
- *Le sport a pris une place incroyable dans notre société*, dans la vie de chacun : il y a nombre chaînes télévisées consacrées au sport, lequel prend une place importante dans les conversations des gens. Cette importance est économique, sociale et sert la cohésion sociale, comme le fait que l'équipe nationale de football compte de nombreux « seconds ».
- *Le canton de Vaud occupe une place spécifique dans le sport* : 57 fédérations sportives internationales y ont leur siège à côté du CIO. A titre de comparaison, Londres et Singapour accueillent chacune 3 fédérations sportives internationales. Cette place spécifique constitue un atout.

La situation actuelle se présente comme suit - avant les effets de la LEPS entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013 :

- les collectivités publiques ne soutiennent pas le budget de fonctionnement des clubs ;
- les collectivités publiques, et notamment les communes, fournissent un effort financier colossal en matière d'infrastructures sportives (piscines, terrains de football, salles de sport), en terme d'investissement, d'entretien des installations, de fournitures (électricité, eau, etc.) ;
- la Fondation du Fonds du sport vaudois gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport : ce fonds juridiquement indépendant de l'Etat verse annuellement Fr. 150'000.- au LHC pour la formation des juniors, et Fr. 300'000.- à l'Association Team Vaud Foot Espoir (TVFE) pour la formation des jeunes joueurs de football prometteurs. Créée par le LS et FC Romandie, le déficit de TVFE est légalement assumé par le LS, dès lors cette aide de Fr. 300'000.- bénéficie-t-elle directement au LS.
- Le canton de Genève allouera dès les 1<sup>er</sup> janvier 2014 Fr. 800'000.- pour le sport d'élite. Le cas de Genève est une exception au niveau suisse.

La LEPS prévoit deux dispositions dans ce domaine :

- l'article 7, alinéa 3 stipule que « *l'Etat peut soutenir le sport d'élite* » ;
- l'article 10 « *Sport d'élite* » du projet de règlement y relatif, en phase d'élaboration, notamment en lien avec le DFJC, prévoit que :

<sup>1</sup>*Le département élabore et met en œuvre un concept portant sur la relève et le sport d'élite dans le canton.*

<sup>2</sup>*Le service assure la promotion des labels établis par Swiss Olympic pour les entreprises ou établissements scolaires qui favorisent l'intégration des sportifs d'élite sur le marché du travail ou dans le cursus scolaire.*

<sup>3</sup>*Le service peut organiser des manifestations récompensant les sportifs d'élite vaudois.*

Au niveau suisse, après les JO de Londres, le canton de Vaud a demandé au DDPS de conduire une réflexion sur le sport d'élite et la mise en place d'une Conférence sur le sport d'élite en Suisse et l'implication des trois niveaux des collectivités publiques. Par la suite, un Groupe de travail (GT) sous l'égide de l'Office fédéral du sport (OFSP) a été mis en place, auquel participe le chef du DDPS et le chef du DECS, le canton de Vaud étant un des seuls cantons amenés à y participer. Le but de ce GT

est d'établir un concept suisse de promotion du sport d'élite. Dans cette perspective, ont eu lieu en octobre 2013 à Macolin, des Etats généraux du sport. De cette conception suisse de la promotion du sport d'élite, des missions importantes devraient échoir aux cantons, pour lesquels trois pistes sont explorées :

- sur la *question des infrastructures* se profile le principe d'une coordination entre cantons pour l'attribution des infrastructures lourdes (par exemple les piscines adaptées à la discipline du plongeon). Il est rappelé que la LEPS permet au canton de financer des infrastructures sportives de rang régional.
- *La facilitation du mariage entre début de carrière de sportif d'élite et la formation professionnelle ou les études* : un effort doit être entrepris également dans le domaine de l'apprentissage, tous les sportifs d'élite potentiels ne suivant pas la voie du gymnase ou des Hautes écoles.
- *Le soutien aux sportifs d'élite eux-mêmes* : actuellement peu de choses se font dans ce domaine, l'idée étant de mettre en place des moyens pour faciliter la gestion des carrières et la reconversion professionnelle des sportifs d'élite. Cette démarche se ferait en collaboration avec les fédérations sportives et les sportifs eux-mêmes.

La motion Martinet offre l'avantage de confirmer la volonté déjà exprimée lors de l'examen de la LEPS d'un meilleur soutien du canton au sport d'élite, mais

- l'Etat de Vaud ne doit pas s'immiscer dans la gestion des clubs professionnels : il y a eu trop de dérapages, les cas emblématiques de l'OM ou de l'AC Milan mettent en effet en évidence que la collusion entre monde sportif et monde politique contient en germe le risque de collusion entre intérêts ;
- le monde des clubs n'est pas toujours transparent : la problématique des transferts, de l'achat ou des salaires des joueurs, les éléments qui pèsent le plus dans les budgets des clubs se font selon des modalités parfois fort discutables. Or, si les collectivités publiques subventionnaient de tels clubs, la Loi sur les subventions (LSubv) s'appliquerait et il s'agirait dès lors de vérifier que ces fonds sont utilisés à des fins d'utilité publique.

#### **4. CONCLUSION**

La transformation de cette motion en postulat apparaît comme la voie la plus sage, permettant au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un concept favorisant la formation et l'aide aux sportifs d'élite. Le représentant du motionnaire donne son accord à une transformation de motion en postulat

#### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat.*

Il est par ailleurs précisé que la commission souhaite que le rapport du Conseil d'Etat ne se limite ni à traiter du soutien aux deux clubs LS et LHC ni du soutien aux seuls deux sports concernés, mais qu'il renseigne le Grand Conseil sur la conception cantonale de soutien au sport et sportifs d'élite que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre, particulièrement à la lumière des concepts qui sortiront des travaux au niveau de la Confédération.

Lausanne, le 18 décembre 2013

Le rapporteur :  
(Signé) Jacques Perrin